

NOM : AAPMMA La Truite Longuyonnaise **Cette carte** **Quotas d'**

Prénom :

Cette carte est personnelle, elle ne peut être prêtée ou cédée.
Quotas de captures : 3 salmonidés (truites, ombres) par jour et par pêcheur, 10 salmonidés par an et par pêcheur.

- ... Incrire chaque prise au stylo immédiatement dans la case mois/jour de capture : F = Truite fario (Crusnes) - A = Truite arc-en-ciel - O = Ombre commun
... chaque séance de pêche doit être indiquée sur le calendrier en cernant le jour concerné. Toute faute dans l'enregistrement des prises est considérée comme une infraction au règlement intérieur.
 - ... Remettre ce calendrier lors du renouvellement du permis ou le poster au siège social (voir au dos) permet une meilleure gestion piscicole et améliore les empoisonnements.
 - ... **Périodes d'ouvertures et tailles légales de capture [TIC] :**

DÉMIEDE CATÉGORIE

truite fario et Truite arc-en-ciel du 2^e samedi de mars au 3^e dimanche de septembre - TLC 30 cm
Sphrombre commun du 3^e samedi de mai au 3^e dimanche de septembre - TLC 30 cm
Brochet : remise à l'eau obligatoire entre le 2^e samedi de mars et le dernier vendredi d'avril,
plus TLC 60 cm entre le dernier samedi d'avril et le 2^e dimanche de septembre

DEIXIÈME CATÉGORIE

Truite fario du 2^e samedi de mars au 3^e dimanche de septembre - No-kill sur la Chiers

Truite arc-en-ciel du 1^{er} janvier au 31 décembre - TLC 30 cm

Ombre commun du 3^e samedi de mai au 31 décembre - No-kill sur la Chiers

Brochet du 1^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre - TLC 60 cm

Sandeau du 1^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi de mai au 31 décembre - TLC 50 cm

ENSEMBLE
OU EN SOLO

PARTAGEONS LA

Pêche
attitude

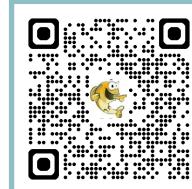


GÉNÉRATION
PÊCHE

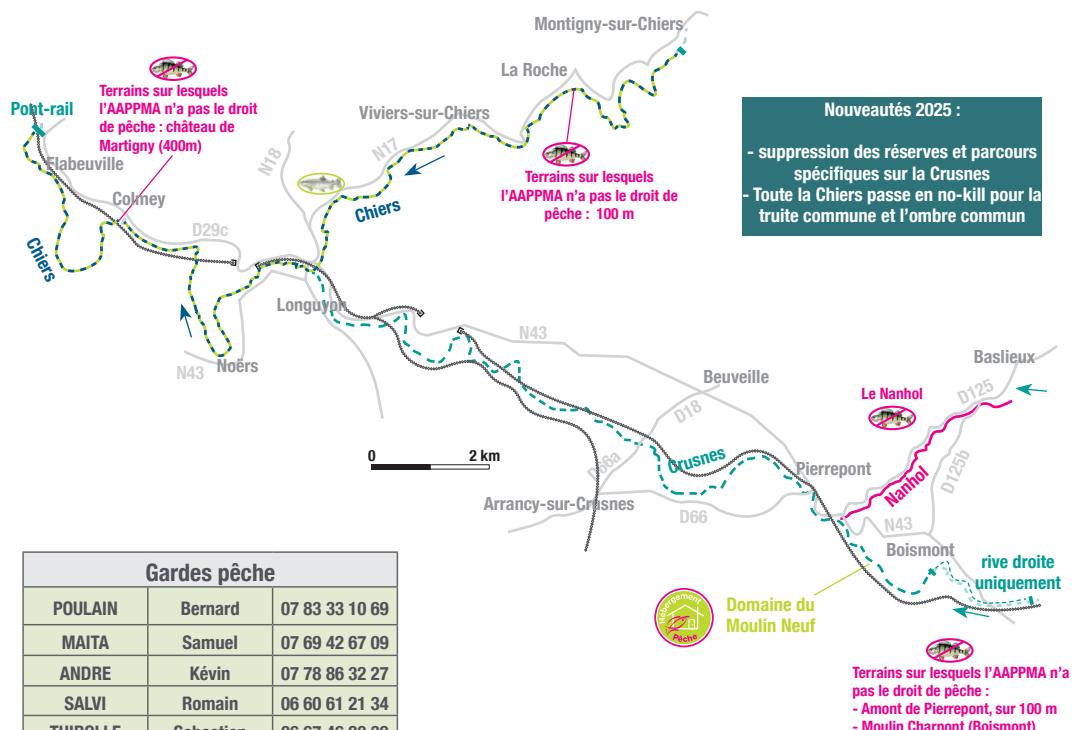
Rendez-vous sur
cartedepeche.fr



Consultez le guide 2025 de la pêche en Meurthe-et-Moselle en flashant le code ci-contre avec votre smartphone (ou en cliquant dessus en version pdf)



Plan des parcours de pêche gérés par l'AAPPMA La Truite Longuyonnaise :



Gardes pêche		
POULAIN	Bernard	07 83 33 10 69
MAITA	Samuel	07 69 42 67 09
ANDRE	Kévin	07 78 86 32 27
SALVI	Romain	06 60 61 21 34
THIROLLE	Sebastien	06 67 46 20 39

Gardes pêche

Droits et devoirs du pêcheur

- La réglementation générale de la pêche en France s'applique, à l'exception des mesures mentionnées sur ce document (Nanhol et Crusnes : 1^{re} catégorie piscicole - Chiers : 2^e catégorie piscicole).

Rappel de l'article L437-7 du Code de l'Environnement : tout pêcheur est tenu de présenter le contenu de son panier à l'agent chargé de la police de la pêche.

- Par mesure de sécurité, la pêche en embarcation (float tube, barque, etc.) est interdite sur l'ensemble des lots de l'AAPPMA.
- Sur la Crusnes et le Nanhol, il est interdit de pêcher les pieds dans l'eau ou depuis les îlots situés dans le lit de la rivière.
- Pour rappel, en 1^{re} catégorie piscicole (Nanhol et Crusnes), la pêche est autorisée à une seule ligne.
- Parcours No Kill (graciation) : hameçons sans ardillon et remise à l'eau des poissons obligatoires (toutes espèces).
- Hameçons triples pour les montures ou leurres artificiels : 1 seul triple pour les montages supérieurs à 15 cm
- Toute infraction au règlement intérieur est passible d'une sanction de 200 €.

Contact AAPPMA La Truite Longuyonnaise

Siège social : Hôtel de Ville, 54260 Longuyon

L'Assemblée Générale se tient, tous les ans, le 2^e dimanche de janvier à 9h30 à la MJC de Longuyon. Tout membre actif est admis à l'assemblée générale et a droit de vote.

N'oubliez jamais que vous pêchez en domaine privé et à ce titre respectez scrupuleusement les propriétés.

Respectez les clôtures, les herbages, ne prenez pas les prés pour un terrain de camping et la rivière pour une baignade ou une aire de lavage de voitures. En agissant ainsi, vous gêneriez les autres pêcheurs et vous vous exposeriez aux sanctions des propriétaires.

Pêcheurs, attention aux lignes électriques - DANGER DE MORT